



**DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE LEDERZEELE**

1 rue du Chemin Vert
59143 LEDERZEELE
Tél : 03.28.62.40.60

Aménageur



**Route de Watten – Allée des Charmilles à
LEDERZEELE**

PROJET D'AMENAGEMENT EN 8 LOTS LIBRES DE CONSTRUCTEUR

Pièce n° PA02b

Cahier des charges

INTERDICTIONS

Les basses cours et élevage divers sont interdits.

Les plantations d'espèces invasives, tel que Buddleia, érable, robinier, merisier, etc..., sont interdites.

LES EAUX USEES

Chaque construction est raccordée directement, sans interposition de dispositif, afin d'évacuer les eaux usées selon les prescriptions de Noréade.

Ainsi, il convient de consulter leurs services pour chaque demande de permis de construire.

Les constructions sont soumises à la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), d'un montant de 1432,89€ à régler dès que le raccordement est effectif.

LES EAUX PLUVIALES

Chaque construction sera raccordée aux boîtes de branchements prévues afin de permettre une évacuation dans le collecteur d'eaux pluviales appartenant à Noréade.

GENERALITES

Chaque acquéreur devra respecter les prescriptions du règlement de construction ainsi que du PLU.

Les haies devront être entretenues régulièrement.

Le 12/03/2021

Le lotisseur,